



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2023-133 **Conseil municipal du 18 décembre 2023**

Le Lundi Dix-Huit Décembre Deux Mil Vingt Trois à Dix Huit Heures Trente, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Christine RAMIREZ, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Jean-Noël GRIFFISCH, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absents : Carine MATHIEU

Excusé(s) : Isabelle BOURSE, Nabil ZEROUAL et Katharina THOMAS.

Pouvoirs : Isabelle BOURSE pour Rémy ORHON, Nabil ZEROUAL pour Séverine LENOBLE ET Katharina THOMAS pour Myriam RIALET.

Ont été désignés secrétaires de séance : Mme Séverine LENOBLE et M. André-Jean VIEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 12 décembre 2023
Date de la publication : 20 décembre 2023

2023-133 - CULTURE – PROGRAMMATION THEATRE QUARTIER LIBRE – CONVENTION MA REGION VIRTUOSE (FOLLE JOURNEE)

Rapporteur : Fanny LE JALLE

La Folle Journée en région est désormais appelée Ma Région Virtuose.
Cet événement musical régional de grande qualité a l'ambition de se déployer dans toute la région pour s'adresser au plus grand nombre.

En 2024, René Martin, Directeur artistique, a privilégié la programmation « des écoles nationales, vaste mouvement né au XIXe siècle d'une volonté nouvelle des compositeurs de très nombreux pays de retrouver leurs racines et de valoriser leur identité nationale. Puisant l'inspiration dans les traditions populaires respectives - russe, hongroise, tchèque, russe, scandinave, espagnole, française...-, tous ont eu à cœur de mettre à jour la richesse de la musique folklorique de leur pays et de nourrir leur œuvre de timbres et de rythmes traditionnels.

Ma Région Virtuose se déroulera du 25 au 28 janvier 2024 à Ancenis-Saint-Géréon en partenariat avec la Région des Pays de la Loire et le Centre de réalisations et d'études artistiques (CREA) ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention relative à l'édition 2024 de l'évènement culturel musical régional, en déclinaison de la Folle Journée de Nantes en région comme annexé ;

VU le projet de convention de mandat pour la gestion des recettes relatives à l'édition 2024 de l'évènement culturel musical régional, en déclinaison de la Folle Journée de Nantes en région comme annexé ;

CONSIDÉRANT la proposition de La Région Pays de la Loire pour accueillir Ma Région Virtuose à Ancenis-Saint-Géréon en janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT le mandatement par la Région de la Ville d'Ancenis-Saint-Géréon pour encaisser, en son nom et pour son compte, le produit des ventes des billets d'entrée de l'évènement culturel musical régional, Ma Région Virtuose ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de permettre un accès à la culture au plus grand nombre ;

CONSIDÉRANT l'intérêt et l'importance de cette manifestation pour la population ;

Après avis de la commission culture patrimoine du 6 décembre 2023 ;

Il est proposé que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

DECIDE d'accueillir Ma Région Virtuose les 25 (concert scolaire), 26, 27 et 28 janvier 2024.

DECIDE de mettre à disposition le Théâtre Quartier Libre et les autres équipements de la ville disponibles à cette période et nécessaires à la bonne organisation de la manifestation.

DECIDE que la participation de la ville devra être limitée à 32 300 € hors taxes, sur la base d'un budget prévisionnel.

DECIDE de passer une convention pour l'organisation et l'accueil de Ma Région Virtuose et une convention de mandat permettant au théâtre Quartier Libre d'assurer la billetterie pour cette organisation.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et en particulier la Convention relative à l'édition 2024 de l'événement culturel musical régional, Ma Région Virtuose à Ancenis-Saint-Géréon et la convention de mandat pour la gestion des recettes relatives à l'édition 2024 de l'événement culturel musical régional, Ma Région Virtuose.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
André-Jean VIEAU

Séverine LENOBLE



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

20 DEC. 2023

